

Autorisations limitées - D-Sur demande entreprise

Module

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
335095					CPMBG	Prix sur demande

DÉFINITION

L'accès aux locaux électriques (même pour un travail qui n'est pas en rapport avec l'électricité), l'intervention dans les locaux électriques ainsi que la réparation des appareils électriques sont des situations soumises au respect de l'Ordonnance sur le courant fort (OICF) et demandent une instruction préalable.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée.

PUBLIC

Toute personne appelée à se trouver dans un local affecté à un service électrique (zone de service).

Par exemple : maçon, peintre, agent de propreté, personne chargée d'assurer des travaux, des dépannages, des mesures, des contrôles, des interventions limitées sur des ouvrages électriques.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Test de validation en fin de cours avec attestation ifage reconnue.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé, sous la responsabilité de son entreprise, à effectuer diverses tâches à proximité des installations électriques en toute sécurité.

L'ifage adapte son offre au besoin de l'entreprise.

CONTENU

Selon besoin de l'entreprise.

Méthode

Démonstrative et interactive.

Matériel

Un support de cours est remis au début de la formation.

INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

REMARQUES

Prix du module : selon objectifs demandés par l'entreprise.

Durée : selon objectifs.

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch

T : +41 (0)22 807 3086